



**Association  
canadienne des  
entraîneurs**

2451, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1H 7X7

**Coaching  
Association  
of Canada**

2451 Riverside Drive  
Ottawa, Ontario  
K1H 7X7

613.235.5000  
Télécopieur : 613.235.9500

613.235.5000  
Fax: 613.235.9500

# DEMANDE DE PROPOSITIONS

## Services d'audit externe

**Trois (3) exercices : 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2029**

**Possibilité de prolonger le mandat de deux (2) ans**

**Publiée par**

**L'Association canadienne des entraîneurs (ACE)**

Les propositions doivent être soumises à l'ACE avant le 16 décembre 2024, 14 h (HE).

**Association canadienne des entraîneurs (ACE)**

# **Demande de propositions**

## **Services d'audit externe**

### **Instructions pour les soumissionnaires**

L'Association canadienne des entraîneurs est un organisme sans but lucratif juridiquement constitué en vertu des lois du Canada. Son siège social se situe à Ottawa. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse [coach.ca/fr](http://coach.ca/fr). Les audits des états financiers antérieurs se trouvent également sur le [site Web](#).

Le présent document est une demande de propositions (DP) précisant les exigences de l'ACE par rapport aux services d'audit externe. Tous les renseignements sur les frais chargés doivent être entièrement divulgués et clairement définis. N'hésitez pas à proposer tout service supplémentaire qui n'est pas spécifiquement mentionné dans la présente DP et qui peut s'avérer utile à l'ACE.

### **Objectif**

La présente DP vise à solliciter des propositions de spécialistes qualifiés pouvant offrir des services d'audit externe à l'ACE.

### **Durée du contrat**

La personne retenue sera mandatée pour fournir des services d'audit externe à l'Association canadienne des entraîneurs pendant trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 jusqu'au 31 mars 2029. L'ACE pourra, à sa seule discrétion, prolonger le mandat sur deux (2) autres années. Si l'une ou l'autre des parties souhaite résilier le contrat avant la date d'expiration, elle doit fournir un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours.

### **Demandes de renseignement durant l'appel de propositions**

Advenant la réception de demandes individuelles des soumissionnaires, l'Association canadienne des entraîneurs répondra par courriel aux questions et demandes de renseignements écrites relatives à la DP d'ici le 6 décembre 2024, avant la date de soumission des propositions le 16 décembre 2024, 14 h (HE). Veuillez adresser toute question ou demande à :

Martial Desrosiers Drainville  
Directeur, Services généraux  
[mddrainville@coach.ca](mailto:mddrainville@coach.ca)

## **Soumission des propositions**

- Veuillez soumettre votre proposition par courriel à :

Sudeshna Nambiar  
Chef des opérations  
[snambiar@coach.ca](mailto:snambiar@coach.ca)

ET

Martial Desrosiers Drainville  
Directeur, Services généraux  
[mddrainville@coach.ca](mailto:mddrainville@coach.ca)

## **Date limite pour soumettre une proposition :**

**16 décembre 2024, 14 h (HE)**

- Les soumissionnaires sont les seuls responsables de l'acheminement et la remise en bonne et due forme de leur proposition.
- L'Association canadienne des entraîneurs se réserve le droit d'accepter n'importe quelle proposition soumise ou de refuser toutes les propositions.
- Elle prévoit aviser la personne retenue au plus tard le **10 janvier 2025**.

## **Résiliation du contrat**

L'Association canadienne des entraîneurs se réserve le droit de résilier le contrat sous préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, sous réserve des conditions suivantes :

- Le soumissionnaire retenu ne satisfait pas aux exigences de service précisées dans la présente DP.
- Le soumissionnaire retenu ne fournit pas un ou plusieurs des produits ou services précisés dans le présent contrat sans justification écrite.
- Le soumissionnaire retenu enfreint d'une autre façon les dispositions de la DP à un degré considérable.

## **Qualités recherchées**

Afin d'être considérés comme candidats pour offrir des services d'audit à l'ACE, les soumissionnaires doivent remplir les critères suivants :

- Détenir un agrément qui les autorise à fournir des services d'audit au Canada;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la réalisation d'audits pour des organismes sans but lucratif;
- Détenir une expérience antérieure dans la réalisation d'audits auprès d'organismes multisports (OMS) ou d'organismes nationaux de sport (ONS), un atout;
- Avoir d'autres organismes sans but lucratif comme clients.

## **Portée des exigences de service**

Voici les services demandés :

- Réaliser l'audit des états financiers et la déclaration de revenus;
- Travailler conformément aux normes canadiennes d'audit généralement admises;
- Communiquer avec le comité des finances et d'audit en amont et en aval;
- Effectuer un audit avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année afin de faciliter l'examen par le comité des finances et d'audit et le conseil d'administration et l'approbation lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin;
- Remettre au comité des finances et d'audit une lettre de recommandation s'appuyant sur les résultats de l'audit;
- Présenter les résultats finaux de l'audit au conseil d'administration de l'Association canadienne des entraîneurs lors de l'assemblée annuelle, au début juin de chaque année;
- Aviser l'ACE de tout changement aux contrôles internes et aux exigences relatives à la comptabilité et aux rapports financiers;
- Offrir un soutien en tant que personne-ressource pour les contrôles internes, la comptabilité et les problèmes connexes tout au long des exercices.

## **Contenu et format des propositions**

Les éléments suivants doivent être inclus dans la proposition :

- Expérience professionnelle de l'entreprise dans le secteur des organismes sans but lucratif, notamment les ONS;
- Liste des personnes de l'entreprise directement responsables de l'audit ainsi que leur expérience et le rôle proposé;
- Énumération de l'ensemble des ressources de l'équipe en cas de roulement de personnel;
- Connaissances et expertise avérées dans le secteur des organismes sans but lucratif, y compris la réalisation d'audits auprès d'OMS ou d'ONS;
- Nom et coordonnées d'un à trois organismes sans but lucratif pour qui l'entreprise a réalisé des audits dans les trois dernières années;
- Structure des honoraires pour les services d'audit et structure des taux pour d'autres services consultatifs.

## **Critères de sélection**

Une lettre-contrat fondée sur une évaluation de toutes les propositions sera signée. Les critères de sélection sont fournis dans le Cadre de la soumission et comprennent la qualité de la proposition écrite, l'expérience des soumissionnaires, la démarche pour l'audit et la portée des exigences de service ainsi que le coût des services (honoraires). L'Association canadienne des entraîneurs se réserve le droit d'organiser une entrevue avec n'importe quel soumissionnaire.

Elle se réserve également le droit d'accepter tout défaut de tout vice de forme dans toute proposition, de rejeter n'importe quelle proposition ou toutes les propositions, de mettre toute proposition ou toutes les propositions en délibéré ou d'accepter toute proposition jugée dans l'intérêt de l'ACE et répondant aux normes de qualité, de prix et de valeur (« meilleure » proposition).

## **Exigences relatives à la soumission**

Les soumissionnaires doivent soumettre une proposition écrite décrivant la manière dont les services énoncés dans la portée des exigences de service seront fournis. La soumission doit détailler de façon claire et concise les expériences antérieures pertinentes au projet, les membres du personnel qui seront affectés au projet ainsi que leurs responsabilités. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, les soumissionnaires doivent organiser leur proposition selon le Cadre ci-dessous :

## Cadre de la soumission

Critères d'évaluation	Points max.
Expérience de l'entreprise et l'équipe : <ul style="list-style-type: none"><li>• Expertise des membres de l'équipe d'audit auprès des organismes sans but lucratif</li><li>• Expertise dans la réalisation d'audits auprès d'OSM ou d'ONS</li><li>• Expertise en systèmes (l'ACE utilise SAGE 300)</li><li>• Organisation de l'équipe d'audit</li><li>• Références</li></ul>	<b>25</b>
Démarche pour l'audit et la portée des exigences de service de l'ACE : <ul style="list-style-type: none"><li>• Démarche et méthodologie pour l'audit</li><li>• Identification des risques</li><li>• Capacité à respecter l'échéancier</li></ul>	<b>20</b>
Honoraires pour l'audit et structure des taux pour les	<b>50</b>
Qualité générale de la soumission	<b>5</b>
Note totale	<b>100</b>

## Contenu de la proposition

Les descriptions suivantes sur le contenu de la proposition ne se veulent ni prescriptives, ni limitatives, ni exhaustives. Elles sont fournies seulement à titre de lignes directrices.

Le soumissionnaire devra fournir les renseignements suivants dans sa proposition :

- a) L'équipe de service proposée de même que son expérience pertinente, en précisant en référence un à trois organismes sans but lucratif pour qui l'équipe a travaillé;
- b) L'expérience du soumissionnaire dans le secteur, y compris auprès d'OSM ou d'ONS;
- c) La démarche et la méthodologie proposées pour l'audit;
- d) L'identification des risques;
- e) Le traitement des exigences de service de l'ACE et l'engagement du soumissionnaire par rapport aux exigences de l'organisme sur l'échéancier;
- f) La stratégie de résolution des problèmes de comptabilité et de divulgation pouvant survenir à l'occasion;
- g) Le traitement des lettres de recommandations post-audit.

## **Volet financier de la proposition**

La proposition doit comprendre une offre qui détaille les coûts et le travail comme suit :

- Le nombre d'heures de travail estimé et le taux horaire de chaque membre de l'équipe qui réalisera l'audit;
- Le taux horaire pour les autres services de comptabilité, d'audit et de fiscalité;
- Les autres dépenses, comme les frais d'administration, frais de technologie, de déplacements et d'impression;
- Un calendrier des frais sur trois ans pour les services décrits aux présentes; Tous les prix du devis doivent exclure la TVH.

## **Processus d'évaluation**

Le comité d'évaluation sera composé d'un membre du conseil d'administration de l'ACE, de la chef de la direction de l'ACE et de la chef des opérations de l'ACE. Le comité passera trois finalistes en entrevue au cours de la semaine du **20 janvier 2025** afin de recommander un auditeur pour l'assemblée du conseil en mars. Le conseil ainsi que le comité des finances et d'audit auront nommé l'auditeur d'ici avril 2025.